

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Règlement numéro 0975-001

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public que le règlement numéro 0975-001, adopté par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme à la séance ordinaire du 21 mai 2024, intitulé : « Règlement amendant le règlement 0975-000 décrétant les travaux d'acquisition et de mise en œuvre d'équipements et de systèmes de contrôle du stationnement ainsi que d'équipements de recharge des véhicules électriques ainsi qu'un emprunt de 3 135 000,000 \$ », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre au bureau de la municipalité, du 3 au 7 juin 2024;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 19 juillet 2024;

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 25 juillet 2024.

La greffière de la Ville,



Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

Pour toute information :
Service du greffe et des affaires juridiques
450-436-1512, poste 3060

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0975-001

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0975-000 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX
D'ACQUISITION ET DE MISE EN ŒUVRE
D'ÉQUIPEMENTS ET DE SYSTÈMES DE
CONTRÔLE DU STATIONNEMENT AINSI
QUE D'ÉQUIPEMENTS DE RECHARGE DES
VÉHICULES ÉLECTRIQUES AINSI QU'UN
EMPRUNT DE 3 135 000,000 \$**

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-16758/24-04-29 donné lors d'une séance spéciale du Conseil tenue le 29 avril 2024;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:**

ARTICLE 1.- L'article 1, du règlement 0975-000 est modifié en remplaçant l'annexe « 1 », intitulée devis estimatif préparé par Robert Asselin, adjoint au directeur général – bureau de projets, daté du 5 mai 2023 par le devis estimatif amendé préparé par monsieur Robert Asselin, ingénieur, daté du 23 avril 2024, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 ».

ARTICLE 2.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/cr

| | |
|---------------------|-----------------|
| Avis de motion : | 29 avril 2024 |
| Présentation : | 29 avril 2024 |
| Adoption : | 21 mai 2024 |
| Approbation : | 19 juillet 2024 |
| Entrée en vigueur : | 25 juillet 2024 |